



ARRÊTÉ n° 23-207-A-AUT-MSE
Portant Désignation des membres du Comité Social Territorial et de la Formation spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail

Le Maire de Montrevault sur Evre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2022 instituant un CST auprès de la Commune de Montrevault-sur-Evre,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont désignés en tant que représentants des collectivités et établissements relevant du Comité Social Territorial placé auprès de la Commune de Montrevault sur Evre les membres ci-après :

Titulaires	Suppléants
Christophe Dougé	Serge Brispot
Danielle Jarry	Sylvie Marné
Serge Piou	Denis Raimbault
Muriel Vandenberghe	Lydia Haidra

Article 2 : Sont désignés en tant que représentants des collectivités et établissements relevant de la Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail placée auprès de la Commune de Montrevault sur Evre les membres ci-après :

Titulaires	Suppléants
Christophe Dougé	Serge Brispot
Danielle Jarry	Sylvie Marné
Serge Piou	Denis Raimbault
Muriel Vandenberghe	Lydia Haidra

Article 3 : La présidence du CST et de la FSSSCT est assurée par le Maire, Christophe Dougé.

Article 4 : Sont désignés en qualité d'agent chargé du secrétariat administratif du comité afin d'assister aux réunions sans participer aux débats : le Directeur Général des Services, la Responsable des Ressources Humaines, la Chargée de mission Prévention Santé

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Commune de Montrevault-sur-Èvre. Une ampliation du présent arrêté est également transmise au Représentant de l'Etat

Fait à Montrevault sur Evre,
Le Maire,